Numéro d'enregistrement au répertoire ROFHYA :

11 | 0517 | 43 | 2016

Attestation de formation

Spécifique en hygiène alimentaire Adaptée à l'activité des établissements de restauration Commerciale

(Décret n° 2011-731 du 24 juin 2011 relatif à l'obligation de formation en matière d'hygiène alimentaire de certains établissements de restauration commerciale et arrêté du 5 octobre 2011 relatif au cahier des charges de la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale)

Je soussigné M. Chamouret Yann

En qualité de Gérant de l'entreprise FOREZ INSERTION FORMATION CONSEIL, 92 boulevard Jean Baptiste Clément 42300 Roanne – Siret 79080053600043 – enregistré en tant qu'organisme de formation sous le numéro 82420255242 à la préfecture de région en Auvergne Rhône-Alpes.

Atteste que M./Mme ROGGE Stéphanie

Né(e) le

A suivi la formation spécifique en hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale pour le secteur d'activité :

Restauration traditionnelle : OUI
 Cafétérias et autres services : OUI
 Restauration de type rapide : OUI

D'une durée de 14 heures qui s'est déroulée du 01/01/2021 au 11/01/2021.

Les objectifs de la formation visée sont :

Initier les stagiaires aux lignes directrices du Codex pour l'application du Système d'analyse des risques – points critiques pour leur maitrise (HACCP) ; leur présenter une vue générale du système, les définitions et les approches acceptées au niveau international et sur lesquelles les modules de formation au système HACCP sont basés.

Fait pour servir et valoir ce que le droit,

Fait à Roanne Le 18/01/2021

Signature et qualité

Du dispensateur de formation

Yann CHAMOURET – Gérant/Formateur

FIF CONSE/L
92 boulevard Jean Baptiste Clément
42300 ROANNE, France
Téf: '0820 690/251
SARLU au capital de 1500 €
Siret 790 800 535 60043] - APE 8559A
N° activité № 42 02 552 42







Compétences validées :

IDENTIFIER LES GRANDS PRINCIPES DE LA REGIEMENTATION EN RELATION AVEC LA RESTAURATION COMMERCIALE : responsabilité des

opérateurs, obligations de résultat et de moyen, contenu du Plan de Maîtrise Sanitaire, nécessité des autocontrôles et de leur organisation.

ANALYSER LES RISQUES (PHYSIQUES, CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES) LIES A UNF INSUFFISANCE D'HYGIENE EN RESTAURATION

COMMERCIALE; raisonner les toxi-infections alimentaires et les risques d'altération microbienne; connaître les risques de saisie, de procès-verbaux et de fermeture; ainsi que les risques de communication négative, de médiatisation et de perte de clientèle

METTRE EN OEUVRE LES PRINCIPES DE L'HYGIENE EN RESTAURATION

COMMERCIALE: utiliser le Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH), organiser la production et le stockage des aliments, mettre en place les mesures de prévention nécessaires.